

Cession d'une parcelle au profit de M. Philippe ANDRE, Chemin des Echenoz Saint-Paul

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : M. Philippe ANDRE domicilié 66 chemin des Ragots, a sollicité la Ville pour l'acquisition de la parcelle communale cadastrée section IZ n° 56, sise Chemin des Echenoz Saint-Paul, contiguë à sa propriété. D'une contenance de 893 m², cette parcelle est classée en zone N du PLU.

Très pentue et en état de friche, cette parcelle ne présente aucun intérêt pour la commune.

Les modalités de la transaction sont les suivantes :

- cession au profit de M. Philippe ANDRE de la parcelle IZ n° 56 au prix de 4 500 € correspondant à l'estimation de France Domaine,
- prise en charge des frais d'acte par l'acquéreur.

La recette sera imputée au chapitre 77.824.775.501.30100.

Cette propriété est enregistrée à l'inventaire comptable sous le numéro BAT-P03605.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver cette cession aux conditions ci-dessus énoncées,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 26 janvier 2009.

